Résolution présentée par la délégation de

La République d'El Salvador

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Mise en œuvre d'un programme de réinsertion des mineurs criminels

L'Assemblée Générale,

Inquiète face à l'augmentation mondiale de la criminalité, notamment à cause de la hausse constante des activités commises par des gangs en Amérique du Sud qui ont fait grimper le taux d'homicide à 62,8 pour 100 000 habitants selon Courrier International et rappelant qu'il est impératif de prendre des mesures collectives afin de maintenir la paix et la sécurité

Préoccupée par la surpopulation carcérale qui est un problème mondial affectant la plupart des systèmes pénitentiaires touchant plus de 261 000 enfants détenus dans le monde, selon les chiffres de l'UNICEF,

Consciente que ce phénomène entraîne très souvent un endoctrinement des mineurs qui par la suite sont susceptible de se radicaliser et de devenir des criminels et un membre en plus dans les gangs,

Affligée par l'impuissance des forces de l'ordre face à l'expansion constante et à l'influence croissante des organisations criminelles dans le monde entier, menaçant la sécurité publique et créant un climat hostile,

Décide de créer un modèle de camps alternatifs à la prison, obligatoire pour les mineurs affiliés à des bandes organisées, financés par un prêt de la Banque Mondiale et visant à

- appliquer un enseignement militaire strict visant à renforcer les compétences et les valeurs telles que le respect et la discipline ;

- obtenir que suite à cette formation militaire, les jeunes aient l'obligation d'être affectés dans les forces armées nationales afin de renforcer les capacités des autorités à combattre la menace des gangs armés et des mafias.

Le texte français fait foi